



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 87262

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite interroger M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le renouvellement du conventionnement tripartite dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) prévu par la note d'orientation budgétaire 2006 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la direction générale de l'action sociale (DGAS). L'intérêt de ce nouveau conventionnement qui reposerait sur de nouveaux critères de qualité peu précis est fortement remis en question par les établissements concernés. Ceux-ci craignent notamment que les mesures proposées ne leur apportent pas de moyens supplémentaires. Or, comme l'a dévoilé le récent rapport de la Cour des comptes de novembre 2005, le secteur de la prise en charge des personnes âgées dépendantes subit actuellement un grave manque de financements et de personnel. C'est pourquoi elle aimerait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87262

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2077